

La veille municipale

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

**Gazette officielle du
Québec, Partie 2, fascicule
n° 21 du 21 mai 2008**

2 Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 20 du 17 mai 2008



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL^{md}** : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Lois municipales modifiées

Aucune modification cette semaine.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur le tableau des ordres professionnels, [R.R.Q., c. C-26, D. 435-2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2183], nouveau.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, [R.R.Q., c. C-26, r. 1.1], a. 2.03.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 438-2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2190, a. 1.

Règlement sur le tableau des membres des ordres professionnels, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 7, remplacé.

Règlement sur le tableau des ordres professionnels, D. 435-2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2183, a. 13.

Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 115.2], aa. 1, 3-4, 8-10.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, D. 436-2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2185, aa. 1-6.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 21 du 21 mai 2008

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

Modification du décret numéro 378-2005 du 20 avril 2005 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur d'Hydro-Québec pour le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs sur le territoire de la Ville de La Tuque.

D. 428-2008 du 30-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 2425.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nouvel élargissement du territoire et une nouvelle prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement aux travaux de bris de couvert de glace et aux inondations survenues entre le 1^{er} et le 23 avril 2008, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0015-2008 du 06-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2427.

Élargissement du territoire et prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement aux travaux de bris de couvert de glace et aux inondations survenues entre le 1^{er} et le 23 avril 2008, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0016-2008 du 06-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2430.

Mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à un glissement de terrain survenu le 30 avril 2008, au sud de la Ville de Schefferville.

A.M. 0017-2008 du 06-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2432.

Soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière de terrains pour les fins du projet d'implantation des tours de télécommunication Lac Émeraude, Lac à Jim, Lac la Pêche, Rapides des Joachims, Tadoussac, Lac Mandjocy, Kipawa, Lac Legendre, Collines Nissings, Lac Rocher, Lac du Bouleau et Lac MacLaurin, MRC Maria-Chapdelaine, Le Domaine-du-Roy, Pontiac, Haute-Côte-Nord, Témiscamingue, Abitibi, Abitibi-Ouest et La Vallée-de-l'Or.

A.M. 2008-023 du 06-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2432.

**Gazette officielle du Québec,
Partie 1, fascicule n° 20 du 17
mai 2008**

Rien à signaler dans ce fascicule.